

**2 et 3 décembre 2010**

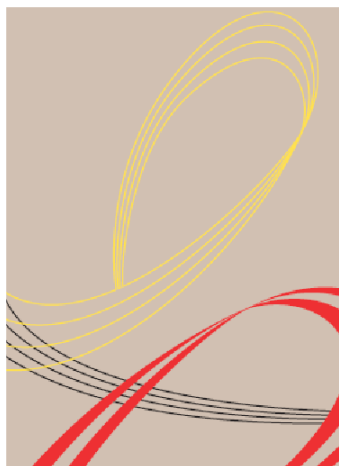
**Charleroi - Colloque Européen :**

**« Crédit aux particuliers et crise: des défis aux solutions »**

**Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement organise, conjointement avec le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, un colloque consacré au crédit aux particuliers dans le contexte économique que connaît actuellement le monde occidental. Nombre de questions seront examinées.**



**Crédit et Société.** Le crédit aux particuliers a-t-il été perçu en tous temps et partout de la même manière ? Quelles finalités les Etats, les prêteurs et les emprunteurs donnent-ils au crédit ? Y a-t-il plusieurs attitudes face aux obligations résultant d'un crédit ? Quelle influence le crédit exerce-t-il sur l'évolution de notre société et de son économie ? Quelle influence les conditions de crédit ont-elles sur l'offre, la demande et le remboursement du crédit ?



**Crédit et crises.** Certaines formes de crédit aux particuliers, certains modes de distribution de ces crédits, leur volume ou leur titrisation peuvent-ils occasionner des crises affectant nos sociétés et nos économies ?

**La pertinence des politiques du crédit.** Il peut s'agir de l'obligation faite au prêteur d'évaluer la solvabilité des emprunteurs, avant l'octroi du crédit et durant la période de remboursement ; de la prise en charge du risque d'insolvabilité et des procédures de résolution des difficultés de remboursement. On peut aussi citer le rôle des banques centrales de données sur les crédits, la limitation du coût du crédit et de sa durée, l'exigence de garanties et de sûretés, les aides directes et indirectes des pouvoirs publics en relation avec le crédit.

Le crédit immobilier sera bien entendu abordé à travers les sujets évoqués ci-dessus.

**Présidence belge du Conseil  
de l'Union européenne**

Le programme détaillé est en préparation.

Cet événement est accessible moyennant paiement de droits d'inscription ; ceux-ci et les autres modalités pratiques sont encore à déterminer.